

Communiqué : La promulgation du CPE : la décision inappropriée d'un pouvoir coupé du Pays

L'intervention ce vendredi du Président de la République offre la **vision surréaliste d'un pouvoir paralysé par les événements, incapable d'offrir au pays les réponses qu'il attend pour apaiser ses angoisses :**

1) La décision du Président « tord le cou à la Constitution et bricole sa lettre ».

Pourquoi promulguer un texte qui ne sera pas mis en application ? Le Président se livre à une « **acrobatie constitutionnelle** » qui relève de **l'équilibrisme** le plus périlleux. L'intérêt Général est sacrifié sur l'autel de l'orgueil du Premier Ministre. La situation de crise grave que traverse le pays depuis plusieurs mois exigeait mieux qu'un « **petit arrangement entre amis** ». Il est illusoire et dangereux de penser que les solutions sont détenues par un seul parti (l'UMP) fut-il majoritaire.

2) L'intervention Présidentielle : un cautère sur une jambe de bois.

Il fallait résoudre la crise, le remède proposé ne calmera pas les esprits et l'inquiétude persistera. Triste fin de règne pour Jacques Chirac que l'Histoire jugera comme un **Président de circonstances** et **d'occasions (manquées)** plus que comme le capitaine dont la France a plus que jamais besoin. Couleuvre difficile à avaler pour les députés et sénateurs qui ont voté le CPE sans broncher.

3) L'urgence aujourd'hui : renouer le fil avec la jeunesse.

A défaut de voir « l'imagination au pouvoir » le pouvoir doit, lui, faire preuve d'imagination. Il faut leur parler simplement sans imaginer un scénario que seuls les initiés peuvent comprendre. Le gouvernement doit prêter une oreille attentive à ce qu'exprime la génération qui actuellement se mobilise. Les attentes ont beau être contradictoires, la fermeté ne peut s'exonérer de **l'écoute et de la pédagogie nécessaire à la clarification des esprits. C'est pour avoir piétiné la démocratie sociale en foulant les engagements contenus dans la loi Fillon de 2004 que le Gouvernement se retrouve pris en porte à faux avec la Société civile.** Il importe là aussi de renouer le contact avec elle sous peine de voir s'accuser le décalage entre les français et leurs élus.

PHILIPPE NOGRIX

**SENATEUR DE
L'ILLE ET VILAINE**

*Vice-président de la
commission des affaires
étrangères, de la
défense et des armées*

*Président national de
l'Enfance Maltraitée*

*Membre de la
Commission Nationale
de l'Informatique
et des Libertés*
